

EMBARGO JUSQU'AU 23.06.2009

postale 156

Grand-Rue 44 - case

Tél. 021 822

44 44 - Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 22

Rolle, le 22 juin 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance la communication municipale suivante, déposée à l'occasion de la séance du Conseil communal du 23 juin 2009 :

Réorganisation des services communaux

L'annonce du dépôt de bilan de Blanc Consultants SA (BCSA) a fait l'objet du communiqué No 21 de la Municipalité, déposé en séance du Conseil du 9 juin. Signé le 19 novembre 2007, le contrat de prestations passé avec BCSA, après un audit des services communaux rendu le 7 juin 2007, résultait de l'acceptation du préavis No 30 du 16 août de la même année. Par son dernier communiqué, la Municipalité annonçait avoir confié à M. Philippe DELAY, professeur honoraire de l'Ecole des HEC de Lausanne, ancien municipal à Cully, un mandat qui permettrait à la Municipalité :

- d'apprécier rapidement la situation, sur les plans technique, financier et juridique
- d'établir le « bilan » des possibilités et chances d'achever le mandat en cours avec BCSA
- en tenant compte des ressources internes, de proposer un plan d'actions.

Il ressort de la démarche menée par M. Delay, et des entretiens qu'il a eus avec les responsables de la société en faillite, la cessation des activités de BCSA (locaux désormais vides) et la mise aux enchères toute prochaine des logiciels saisis par l'Office des faillites. Les causes du dépôt de bilan tiennent essentiellement dans un déséquilibre entre la masse salariale (effectif de 14 employés) et l'obtention de nouveaux mandats « promis », mais pas signés en raison de la situation conjoncturelle actuelle. Mme Caroline Bertrand, « consultante déléguée » de BCSA pour le suivi du projet rollois, désormais à son compte en qualité de consultante indépendante, a déposé une proposition de mandat pour la suite des opérations.

Dans ce contexte, M. Delay suggère le plan d'action suivant, destiné à l'achèvement et à la maintenance du projet :

OBJECTIFS PRINCIPAUX ET CONDITIONS DE SUCCES

- Eviter de se retrouver à terme dans la même situation
- Réimpliquer les membres de la Municipalité et les titulaires des fonctions-clés
- Redéfinir les responsabilités et rôles de chaque partenaire, à l'interne comme à l'externe
- Etablir l'inventaire (COFIL + CADRES) des priorités suivantes, à savoir :
 - A : mesures et opérations à achever à l'interne
 - B : à déléguer à l'externe
 - C : à reporter ou à supprimer,

tout en sachant qu'il convient de s'assurer que les ressources internes en compétences informatiques sont bien présentes et qu'il faut optimiser l'indépendance des utilisateurs une fois la phase dite de « maintenance » en cours.

PLAN D'ACTION PRIORITAIRE

Désignation par la Municipalité d'un COFIL de type « Task-Force » à l'effectif restreint, et qui aura pour missions de :

- mettre, en termes d'actions concrètes, les objectifs présentés plus haut
- définir le profil d'un(e) gestionnaire / formateur(trice) parmi les collaborateurs de la Commune
- définir le profil d'un(e) spécialiste en management de la qualité
- budgétiser les coûts et de rédiger les préavis aux instances concernées
- préparer les décisions relatives à la conclusion de contrats de maintenance.

Un plan détaillé, par étapes allant de juillet 2009 à mars 2010, a été présenté à la Municipalité en séance du 18 juin. Les décisions à prendre dans cette perspective feront naturellement l'objet de nouvelles com-munications de la Municipalité au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter